

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, JF. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

**Mandataires :** R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J. C. CONTINI

Délibération n°2018/004154

Rapport n°6.3 - Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

## Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2018-2022 « Coopérations »	Montant prévu au BP 2018 : 60 000€ Montant de l'opération : 5 500€

### Résumé :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association qui regroupe les acteurs des territoires transfrontaliers. Elle est soutenue par le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (anciennement le DATAR), le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Outre-mer ainsi que par la Caisse des dépôts. Ce positionnement permet un dialogue structuré entre les autorités nationales, européennes, et les acteurs locaux et régionaux.

Dans le cadre de la montée en puissance de la coopération entre la CAGB et la Suisse, il paraît opportun d'adhérer à la MOT afin de rendre visible l'action transfrontalière du Grand Besançon, de bénéficier de l'expertise de la MOT dans cette phase de développement des relations franco-suisse et d'avoir accès aux contacts privilégiés dans les domaines à fort enjeu, à l'Etat français comme à la Commission européenne.

### I. Rôle et missions de la MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association créée en 1997 par le gouvernement français. Elle regroupe aujourd'hui soixante-huit membres, dont treize groupements de communes. L'espace frontalier de l'Arc jurassien y est faiblement représenté ; seuls la Conférence Trans jurassienne, l'Agglomération urbaine du Doubs et le Forum transfrontalier adhèrent.

Parmi l'ensemble des espaces frontaliers français, l'Arc jurassien n'y est que faiblement représenté ; seuls la Conférence Trans jurassienne (organisme politique de concertation, fédérant la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Préfecture de Région ainsi que les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura représentés par Arcjurassien.ch), l'Agglomération urbaine du Doubs (groupement local de coopération transfrontalière fédérant les communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets, Morteau, Villers-le-Lac et les Fins) et le Forum transfrontalier (association de droit suisse ayant pour but de promouvoir et de développer la coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien) y adhèrent.

Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Elle fournit une ingénierie technique (études juridiques ou économiques, assistance à maîtrise d'ouvrage), met en réseau des ressources et les rend accessibles pour ses membres (fonds juridique, portail documentaire, séminaires et conférences, ...) et assure la remontée des besoins à la coopération transfrontalière au bon niveau.

### II. L'intérêt d'une adhésion pour le Grand Besançon

A travers les ambitions inscrites dans le projet de territoire et suite à la création du poste de chef de projet coopération transfrontalière avec la Suisse, la dynamique de coopération transfrontalière se consolidera et s'amplifiera à partir de cette année par la signature d'une première convention de coopération avec une grande collectivité suisse et le dépôt des premiers dossiers Interreg France Suisse.

De plus, le maintien et de l'augmentation de la performance de la ligne des Horlogers est un véritable enjeu qui concerne l'ensemble des agglomérations de l'Arc jurassien, de Besançon à La Chaux-de-Fonds et au-delà. L'ensemble de ces démarches contribuent à renforcer le positionnement du Grand Besançon comme territoire partenaire privilégié pour la Suisse.

Dans cette phase de montée en puissance de la coopération transfrontalière, l'expertise pointue de la MOT et les retours d'expérience de ses membres seront précieux. Ils permettront de se créer un réseau et d'agir efficacement. L'adhésion facilitera la visibilité de l'action transfrontalière du Grand Besançon, ouvrira l'accès à un droit de tirage (accompagnement spécifique de la MOT à hauteur d'un jour) et permettra d'accéder aux ressources réservées aux membres (portail documentaire, fonds juridique...). L'accueil d'une manifestation de la MOT (réunion statutaire ou séance thématique) pourra également être envisagé afin de mieux faire connaître les enjeux et l'action grand-bisontine en matière de coopération transfrontalière.

### **III. Une candidature au bureau de la MOT pour renforcer la visibilité de la coopération transfrontalière du Grand Besançon**

L'intérêt de l'adhésion sera encore plus important si le Grand Besançon siège au bureau de la MOT. Celui-ci sera renouvelé le 22 mai prochain pour une durée de mandat de trois ans. A ce jour, aucune structure au sein du périmètre de l'Arc jurassien n'est représentée au bureau. La présence de la CAGB dans cette instance à rayonnement national et européen confortera la visibilité de sa position privilégiée vis-à-vis de la Suisse et des coopérations transfrontalières qui en résultent.

La grille des cotisations fixe le montant de la cotisation pour une agglomération de la taille du Grand Besançon (plus de 100 000 habitants) à 6 500 euros. Pour la première année de l'adhésion, une remise de 1 000 euros a été négociée ; la cotisation pour l'année 2018 s'élève ainsi à 5 500 euros.

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'adhésion à la MOT dont la cotisation s'élève la première année à 5 500€ et 6 500€ les années suivantes,**
- **se prononce favorablement sur la candidature au bureau de la MOT pour un mandat de trois ans,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à participer aux réunions organisées par la MOT et à siéger au bureau de celle-ci en cas d'aboutissement de la candidature.**



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULJEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

#### **Rapport adopté à l'unanimité :**

Pour : 112  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0